

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015**

Délibération
n° 2015.02.053

**Régie du camping
communautaire :
approbation du
rapport annuel 2013**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Sylvie CARRERA

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Françoise COUTANT, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2015

**DELIBERATION
N° 2015.02.053**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
ENVIRONNEMENT ET TOURISME

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

REGIE DU CAMPING COMMUNAUTAIRE : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013

Par délibération du 31 mars 2011, le conseil communautaire a approuvé la création de la régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du camping communautaire, conformément aux dispositions des articles L.2221-11 à L. 2221-14 et R. 2221-63 à R. 2221-94 du code général des collectivités territoriales.

Le rapport annuel de la régie du camping communautaire comprend les parties suivantes :

- bilan de l'activité commerciale,
- les taux de remplissage,
- la fréquentation du camping caravanning.

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 3 décembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 20 janvier 2015,

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel de la régie du camping communautaire, pour l'exercice 2013

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 février 2015

Affiché le :

10 février 2015

RAPPORT ANNUEL DE LA REGIE DU CAMPING COMMUNAUTAIRE

La saison 2013 est la 3^{ème} saison de fonctionnement sous ce statut.

FONCTIONNEMENT :

Ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre, le fonctionnement du camping est assuré par 2 agents :

- Flore QUENEUILLE, responsable du camping, sous contrat à durée indéterminée de droit privé,
- Fabien ROBLÈS, agent polyvalent, régisseur suppléant, sous contrat à durée indéterminée de droit privé.

L'équipe a été renforcée par la présence d'une personne sous contrat à durée déterminée du 1^{er} mai au 31 octobre.

En juillet et août, 2 saisonniers sont venus renforcer l'équipe titulaire et ont été affectés aux tâches d'entretien et à l'accueil des clients.

ACTIVITE COMMERCIALE :

➤ Le bilan de l'activité commerciale de l'exercice 2013 s'établit ainsi :

CA 2013 : 165 584 € HT (146 719 € HT en 2012)

Nombre de nuitées :	18 302	(2012 : 16 367)
CA camping-caravaning :	61 827 € HT	(2012 : 51 685 € HT)
CA camping-car :	17 345 € HT	(2012 : 19 091 € HT)
CA mobil home :	86 638 € HT	(2012 : 75 943 € HT)

Recette de taxe de séjour : 5 435 € (2012 : 5 029 €)

Le CA augmente de 13% et les nuitées de 12% par rapport à 2012 :

- l'activité camping-caravaning augmente notablement : +19%
- l'activité camping-car accuse une baisse sensible répartie sur l'ensemble de la période avec une forte diminution en octobre, mois dont le CA est inférieur de 31% par rapport à 2012.

➤ Les taux de remplissage se définissent de la manière suivante :

- TR camping-caravaning : nombre de nuits / (nombre total de parcelles x nombre de jours d'ouverture)
- TR camping-car : nombre de nuits / (nombre total de place x nombre de jours d'ouverture)
- TR Mobil home : (nombre de nuits / nombre total de mobil home x nombre de jours d'ouverture)
- TR camping-caravaning : 26,56 % (2012 : 20,72 %)
- TR camping car : 59,95 % (2012 : 73,85 %)
- TR Astria : 82,73 % (2012 : 86,12 %)
- TR Loggia : 59,45 % (2012 : 44,04 %)
- TR Visio/Hélios : 42,19 % (2012 : 41,97 %)

La fréquentation camping/caravaning reste encore insuffisante au regard des 101 emplacements disponibles d'où le faible taux de remplissage.

- Le taux d'occupation des emplacements camping-car diminue fortement.

Les mobil-homes de type Astria, 2-4 places sont toujours très demandés malgré une baisse du taux d'occupation de 3,5 %.

Le taux d'occupation des mobil-homes de type Loggia 4-6 places augmente de 15% et celui des Visio et Hélios reste stable.

61 % des clients viennent en couple et les Astria sont adaptés à cette clientèle. Les autres mobil-homes sont occupés par les familles (30 % des clients) ou par une clientèle ouvrière qui occupe l'hébergement à plusieurs personnes.

SITE WEB :

L'existence du site web avec possibilité de réservation en ligne est essentiel pour la communication sur l'équipement : 49 % de la clientèle ont connu le camping via internet.

CLIENTELE :

La clientèle française reste majoritaire et représente 86,5% des nuitées.

La clientèle étrangère est représentée par la Grande-Bretagne, 4,3%, le Benelux, 3% et l'Allemagne, 2,2%.

20 % des clients utilisent les annuaires spécialisés.

96% des clients sont des touristes.

46% des clients restent une nuit, 32% restent 2 à 3 nuits et 17 % une semaine

Parmi les fortes satisfactions sont citées : la qualité de l'accueil, les horaires et la propreté de l'établissement

Parmi les insatisfactions : la restauration et l'épicerie ainsi que le manque d'ombre. Si les clients accèdent plus facilement au camping grâce aux informations diffusées sur les documentations et le site web, la signalétique routière reste à améliorer.

98% des clients recommanderaient le camping à leur entourage.

LOCATION DE VELOS :

La location des vélos à assistance électrique est modeste. Les vélos ont été loués 66 demi-journées et 31 journées complètes. Le chiffre d'affaires généré par ce service est de 675 € TTC.

LABELS :

Le camping communautaire a obtenu cette année le classement 4* et dispose du label Camping Qualité.

Le label Tourisme et Handicap a été, pour des raisons de délais administratifs, attribué au camping du Plan d'Eau début 2014.

Cependant, la commission technique a d'ores et déjà émis un avis très favorable.